

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

du 30 Septembre 2016

PRESENTS : Tous sauf Alain GIBEY ; Jacques ADRIANSEN, procuration donnée à Sylvie ZILIO

M. Jérémy PASTEUR a été nommé **secrétaire de séance**.

Ouverture de séance 20 H 30

DELIBERATION N° 1 : DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation que lui a accordé le Conseil municipal par délibérations du 25 avril 2014 et 18 juillet 2014, conformément à l'article L 2122-22 du CGCT :

Travaux logements Au Chêne :

- Décision n° 1 du 16 juin 2016 : portes de garages logement Au Chêne

(Leroy Merlin : 486,92 € H.T.).

- Décision n° 2 du 16 juin 2016 : matériel divers pour pose portes de garages logement Au Chêne

(Leroy Merlin : 241,77 € H.T.).

- Décision n° 3 du 17 juin 2016 : planches de coffrage pour portes garages Au Chêne

(DORAS : 424,36 € H.T.).

- Décision n° 7 du 30 août 2016 : matériel divers pour pose portes de garages logement Au Chêne

(Leroy Merlin : 65,63 € H.T.).

- Décision n° 8 du 30 août 2016 : matériel divers pour pose portes de garages logement Au Chêne

(Leroy Merlin : 41,50 € H.T.).

- Décision n° 9 du 31 août 2016 : matériel divers pour pose portes de garages logement Au Chêne

(Mr Bricolage : 20,42 € H.T.).

Travaux création voirie accès château d'eau :

- Décision n° 4 du 17 juin 2016 : planches de coffrage pour chemin château d'eau

(DORAS : 304,69 € H.T.).

- Décision n° 5 du 27 juillet 2016 : toupies de béton pour chemin château d'eau

(Besançon Béton : 12 312,15 € H.T.).

- Décision n° 6 du 1er août 2016 : tout venant pour chemin château d'eau

(CADOUX & FILS : 581,39 € H.T.).

- Décision n° 10 du 31 août 2016 : location tronçonneuse thermique pour chemin château d'eau

(SV Location : 34,36 € H.T.).

- Décision n° 11 du 31 août 2016 : location chargeuse à béton pour chemin château d'eau

(SV Location : 169,80 € H.T.).

- Décision n° 13 du 17 septembre 2016 : tout venant pour accotements chemin château d'eau

(CADOUX & FILS : 585,57 € H.T.).

Borne lotissement La Counotte :

- Décision n° 12 du 12 septembre 2016 : pose borne lotissement La Counotte

(Yves ROBERT Géomètre : 276,88 € H.T.).

Lotissement Sur la Baurme :

- Décision n° 14 du 26 septembre 2016 : études géotechniques Sur la Baurme

(B 3 G 2 : 4 600 € H.T.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne quitus à M. le Maire pour les engagements qu'il a pris dans le cadre de la délégation accordé par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° 2 : PERMIS DE CONSTRUIRE PC 025 502 16C0008 : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire quitte la salle du conseil. En l'absence de M. le Maire, le conseil décide de confier la présidence à M. Louis MARTIN, 1er Adjoint.

M. Louis MARTIN informe le conseil qu'il convient de désigner un membre du conseil dans le cadre d'un dossier d'urbanisme (permis de construire n° 025 502 16C0008) déposé en mairie le 08/09/2016 par M. Philippe GROSPERRIN, frère du Maire.

Le conseil désigne M. Dominique LHOMME pour instruire et délivrer l'autorisation.

DELIBERATION N° 3 : CONTRAT LOCATION LOGEMENT N° 1 RUE DES SAULNIERS (ANCIENNE ECOLE)

Monsieur le Maire précise que le bail précaire accordé à Mme GERMAIN Sylvette, arrive à échéance le 31 octobre 2016.

Le programme d'aide du Département (taux de subvention) n'est pas encore connu à ce jour. En l'absence de ses informations, il est difficile d'établir un plan de financement pour le projet de réhabilitations du bâtiment concerné par le logement.

Le projet de réhabilitation est donc repoussé à 2018.

M. le Maire précise qu'il participe au vote. Contrairement à ce qu'a pu affirmer M. le Secrétaire Général Setbon dans son déferé préfectoral :

- le Maire n'a en rien la qualité d' élu intéressé ;
- Mme GERMAIN ne réalise aucuns travaux dans son logement car elle en est dépourvue ;
- Mme GERMAIN vit seule ;
- la Commune répond bien à une urgence sociale.

Le conseil décide de procéder à un nouveau bail précaire entre la commune représentée par M. le Maire et Mme GERMAIN Sylvette, à compter du 01/11/2016, jusqu'au 31/10/2017.

DELIBERATION N° 4 : FORÊT : ETAT D'ASSIETTE 2016 - 2017

Sur proposition de l'O.N.F. et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2016, ainsi que pour les coupes non réglées les destinations suivantes :

1 - VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES

1.1. COUPES FEUILLUES

1.1.1. Vente en bloc et sur pied

Parcelles :

1.1.2. Vente de futaies façonnées

Parcelles : 4F, 5AF, 19AF, 19P, 24

Essences : toutes

Catégories de produits vendus ou délivrés (2) à l'initiative de l'ONF

autres (à préciser)

Le maire donne délégation aux maires désignés comme présidents des ventes groupées de bois façonnés organisées par l'O.N.F. pour vendre les produits façonnés désignés ci-dessus.

1.2. ESCOMPTE POUR PAIEMENT COMPTANT

Pour les lots de plus de 3000 euros vendus *en adjudication* et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les bois sur pied et 1 % pour les bois façonnés %.

2 - AJOURNEMENT (OU SUPPRESSION, à préciser)

des parcelles (1) : 2

pour le motif suivant : lissage des récoltes

3 - REMUNERATION DE L'ONF POUR LES PRESTATIONS CONTRACTUELLES CONCERNANT LES BOIS FACONNES

Le conseil municipal demande à l'ONF d'assurer la prestation contractuelle suivante (2) :

- 6. Assistance + cubage + classement (bois façonnés feuillus en bloc ou à la mesure)

pour les coupes marquées dans les parcelles 4F, 5AF, 19AF, 19P, 24

Il s'engage à rémunérer l'ONF selon les barèmes en vigueur à la date de signature du devis.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis qui sera présenté par l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

DELIBERATION N° 5 : LOGEMENTS AU CHÊNE : INSTALLATION DE POÊLES A PELLETS

M. le Maire indique au Conseil qu'une locataire d'un logement Au Chêne a sollicité la mairie afin de savoir si l'installation d'un poêle serait possible dans le logement qu'elle occupe.

Mme Josette COUETTE a procédé à des demandes de devis.

M. le Maire propose au conseil d'installer des poêles à granules dans les 3 logements Au Chêne.

Après en avoir délibéré, le conseil demande à continuer la prospection afin d'avoir d'autres éléments de comparaison.

Le conseil autorise M. le Maire à engager des démarches en vue d'investir dans des poêles à granules et ouvre des crédits à hauteur de 10 000 € pour couvrir cet investissement dans le cadre du budget Au Chêne, comme suit :

- BP Commune : Compte 6521 : + 10 000 pris sur l'excédent de fonctionnement

- BP Au Chêne : Compte 2132 : + 10 000
- Compte 021 : + 10 000
- Compte 023 : + 10 000
- Compte 7552 : + 10 000

DELIBERATION N° 6 : DEMANDE DE STAGE AUX SERVICES TECHNIQUES

Madame PANTIGNY Laetitia, domiciliée 11 rue des Saulniers, a sollicité la mairie pour savoir si son fils Duncan, pouvait réaliser un stage en alternance auprès des services techniques au cours des mois d'octobre et novembre.

Le stage se déroulerait du 10/10/2016 au 28/11/2016 auprès de M. Denis JACQUOT, employé communal aux services techniques.

Il s'agit d'un stage d'observation et de mise en situation en milieu professionnel. Une convention de stage entre la commune et la Maison Familiale d'Amange (39700), définit les modalités d'accueil du stagiaire.

Après en avoir délibéré, le conseil vote l'accueil du stagiaire auprès des services techniques et autorise M. le Maire à signer la convention.

DELIBERATION N° 7 : OUVERTURE RESTAURATION / PERISCOLAIRE / TAP'S, SALLE POLYVALENTE OLIVIER VICHARD

M. le Maire rend compte au Conseil des conclusions de la réunion du groupe de travail concernant le scolaire et le périscolaire.

Les conclusions sont les suivantes :

- pas de besoins de création et d'extension des infrastructures scolaires et périscolaires ;
- satisfaire aux demandes des parents d'élèves d'ouvrir la cantine scolaire, les TAP's et le périscolaire sur le site de Roset-Fluans (temps de transport et attente pour se restaurer) ;
- nécessité de réfléchir au devenir des transports méridiens.

Le Conseil municipal demande au SIVOS du RPI Les 3 Moulins, l'ouverture de la restauration scolaire, du périscolaire et des TAP's dans la salle polyvalente Olivier Vichard.

DELIBERATION N° 8 : PARTICIPATION TELETHON

Dans le cadre du Téléthon organisé le premier week-end de décembre, M. le Maire informe le conseil qu'une manifestation est prévue le vendredi 02 décembre.

Il s'agit d'une marche au flambeau suivie d'une soupe conviviale dans la salle polyvalente Olivier Vichard.

DELIBERATION N° 9 : CHEMIN MOLLET (CHEMIN CHÂTEAU EAU) + TRAVAUX LOGEMENTS AU CHÊNE : RECEPTION EN L'HONNEUR DES BENEVOLES DES CHANTIERS

M. le Maire rappelle au conseil que lors des travaux sur le chemin du château d'eau et aux logements Au Chêne, des bénévoles sont intervenus.

A ce titre, M. le Maire propose au conseil d'organiser une petite réception de remerciements à l'attention de ces bénévoles.

M. le Maire propose au conseil de l'organiser dans la salle polyvalente Olivier Vichard le samedi 22 octobre 2016.

Le conseil prend acte et n'émet aucune opposition.

DELIBERATION N° 10 : SALLE POLYVALENTE : MODIFICATIONS TARIFAIRES + REGLEMENT

Mme Josette COUETTE, Adjointe au Maire, présente les projets de modifications des tarifs de location ainsi que du règlement de la salle polyvalente Olivier Vichard, suivant le travail de la commission bâtiment qui s'est réunie le 23-09-2016.

Après examen des différentes propositions, le conseil décide de reporter ultérieurement les diverses modifications afin que chacun puisse y réfléchir.

DELIBERATION N° 11 : ANNULATION VENTE TERRAIN ZC 117 AU CHÊNE, DUBOIS – DJILANI, DELIBERAION DU 29 AVRIL 2016

M. le Maire informe le conseil que Mlle Dubois et M. Djilani n'ont pas donné de suite à nos différentes sollicitations suite à leur intérêt pour la parcelle Au Chêne cadastrée ZC 117.

La mairie a été informée que les demandeurs ont acquis une parcelle de terrain dans une autre commune.

D'autres personnes ayant manifestées leur intérêt pour cette parcelle, le conseil décide d'annuler la délibération du 29/04/2016 autorisant la vente du terrain cadastré ZC 117 au profit de Mlle DUBOIS & M. DJILANI.

DELIBERATION N° 12 : VENTE TERRAIN AU CHÊNE ZC 117, LELU - DIOT

M. le Maire informe le conseil que M. DIOT Damien & Mlle LELU Justine ont engagé des démarches en vue de l'acquisition d'une parcelle de terrain Au Chêne et cadastrée issue de la division parcellaire DP 025 502 16C0010 (terrain 1 suivant plan déclaration préalable).

Le prix de vente de cette parcelle est fixé à 40 000 €.

Le conseil décide d'autoriser M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires en vue de la vente de cette parcelle à M. DIOT Damien & Mlle LELU Justine et à signer les actes notariés s'y rapportant.

L'acte sera établi par Maître Roussel à Saint-Vit.

DELIBERATION N° 13 : CONVENTION FRAC

Le FRAC de Franche-Comté (Fond Régional d'Art Contemporain) souhaite présenter une exposition dans la salle polyvalente Olivier Vichard.

Après une visite sur place, les conditions de mise à disposition et d'exposition ont été discutées.

Une convention de mise à disposition a été présentée au conseil en même temps que la convocation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la tenue de cette exposition et autorise M. le Maire à signer la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.

Compte rendu affiché le 04 octobre 2016

Le Maire,
Arnaud GROSPERRIN